

Chevaux au pâturage

Cadre légal



Iris Bachmann

Agroscope, Haras national suisse HNS, 1580 Avenches, Suisse; www.harasnational.ch

Des chevaux qui broutent dans un pré, cela ne devrait pas poser de problèmes juridiques, n'est-ce pas?

Et pourtant... Pour les pâturages pour chevaux, il convient de connaître et de respecter différentes bases légales. Les plus importantes sont les suivantes:

- Aménagement du territoire
- Protection des animaux
- Protection des eaux, loi sur les forêts et distances minimales lors de la construction
- Responsabilité civile



L'idylle des chevaux au pâturage peut être trompeuse

Aménagement du territoire

Les clôtures permanentes, quel que soit leur type et leur hauteur, sont soumises à une autorisation ou, selon le canton, doivent au moins faire l'objet d'une clarification. Il existe parfois des directives pour les clôtures fixes et mobiles. Seules les exploitations agricoles peuvent construire des abris de pâture dans la zone agricole. Les conditions pour l'obtention d'un permis de construire sont variables selon la durée d'installation de l'abri et selon les cantons.

Protection des animaux

La sortie au pâturage n'est pas obligatoire, mais toute clôture doit être installée de manière à réduire le risque de blessure. L'utilisation de fil de fer barbelé est interdite, à l'exception d'une dérogation cantonale limitée dans le temps et soumise à certaines conditions. En cas de détention 24/24h au pâturage, une protection naturelle ou artificielle contre les intempéries et un contrôle quotidien des animaux sont obligatoires.

Protection des eaux / des forêts, distances minimales

Il faut respecter les distances minimales entre deux parcelles mais également par rapport aux cours d'eau, aux routes, aux forêts et aux habitations. Des mesures adéquates doivent être prises pour éviter d'avoir des grandes zones sans végétation, des zones boueuses ou des accumulations d'excréments sur la pâture.

Responsabilité civile

La personne qui détient des chevaux est responsable des dommages qu'ils causent. Le détenteur n'est libéré de cette responsabilité que s'il peut prouver qu'il a fait preuve de toute la diligence requise par les circonstances ou que le dommage se serait produit même en faisant preuve de cette diligence. Une clôture pour chevaux doit donc à la fois empêcher le cheval de s'échapper mais également dissuader une personne non autorisée de la franchir.

Toutes les «bonnes pratiques» relatives à la détention de chevaux ne sont pas réglées en détail par la législation. En cas de litige ou d'accident, si les textes de loi font défaut (par exemple pour savoir quelles sont les caractéristiques d'une bonne clôture pour chevaux), on fait appel aux recommandations et aux fiches techniques éditées par des offices fédéraux, des bureaux de conseil et d'autres organisations spécialisées reconnues. Il est donc fortement recommandé de se référer à la documentation fournie par ces institutions et de suivre leurs conseils!



Résumé

Même le simple fait de laisser brouter des chevaux dans un pâturage est soumis à des dispositions légales. Les dispositions détaillées peuvent varier en fonction du type de détention, du statut de l'exploitation, de l'emplacement du pâturage (dans la zone à bâtir ou la zone agricole) et du canton où il est situé. Un sacré défi pour les détenteurs de chevaux qui doivent s'informer minutieusement! De nombreuses informations sont disponibles auprès des offices cantonaux de l'agriculture et/ou des offices chargés du territoire et des constructions.